[Français]

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, dans le contexte de l'amendement, l'honorable ministre de l'Agriculture pourrait-il dire ce que signifient, selon lui, les mots:

... tout produit agricole naturel ...

[Traduction]

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas devoir donner une interprétation juridique des termes du bill à ce moment-ci.

M. Horner: N'est-ce pas d'une limpidité cristalline?

L'hon. M. Olson: Oui, à mes yeux, c'est cristallin. Les termes «tout autre produit agricole naturel et toute partie de l'un de ces produits» désignent les produits de l'agriculture, c'est-à-dire toute entité à l'état naturel, je suppose, qui n'a été traitée en aucune façon, ni peu, ni beaucoup. C'est pourquoi nous devons parler de produits agricoles à l'état naturel et de leurs parties. Le bill aurait pu viser tous les produits agricoles jusqu'aux plus raffinés. Mais ce n'est pas le cas.

[Français]

M. Beaudoin: Alors, est-ce que l'honorable ministre . . .

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence, je rappelle à tous les députés que nous sommes régis par ordre de la Chambre qui limite la durée des discours à dix minutes. J'ai demandé qu'on consente à une question mais la présidence hésiterait à le faire une autre fois car d'autres députés attendent leur tour.

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas longtemps de l'amendement si ce n'est pour proposer un amendement à la motion dont la Chambre est saisie. En passant, puis-je dire toutefois que j'ai écouté le ministre de l'Agriculture (M. Olson) qui a employé le terme «contradiction». Je ne suis pas étonné qu'il ait ce mot à la bouche car il est passé maître dans l'art de la contradiction. Je pense plus précisément à la promesse qu'il a faite aux éleveurs de l'Ouest, de vive voix et par écrit, et qu'il n'a pas tenue.

Appuyé par le député de Battle River (M. Downey), je propose:

Que l'on modifie la motion en supprimant le point-virgule à la fin, en le remplaçant par une virgule et en ajoutant, immédiatement après le mot «produit», les mots «mais, aux fins de toutes les dispositions de la présente loi, à l'exclusion des bœufs et des veaux;».

Je suis convaincu que cet amendement plaira au ministre s'il était sincère dans ce qu'il a dit. Je suis sûr aussi que le député d'Okanagan Boundary (M. Howard), qui vient de nous parler du souci qu'il se fait des bovins, serait prêt à l'appuyer, à tour de bras.

M. l'Orateur suppléant: La présidence a l'amendement du député de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh); elle est disposée à l'accepter, s'il n'y a pas d'objections. Du point de vue de la procédure, nous pouvons l'accepter à cette étape-ci.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, si je comprends bien, les amendements ne sont pas admis à l'étape du rapport, sauf

lorsque comme dans ce cas-ci un ordre préalable les autorise.

Des voix: Non. non!

L'hon. M. Lambert: Non. Consultez le Règlement.

M. l'Orateur suppléant: Sauf erreur, la Chambre est maintenant saisie de la motion du député de Crowfoot, appuyé par le député de Swift Current-Maple Creek, modifiée par un amendement du président du Conseil privé, appuyé par le ministre des Finances. Il s'agit donc d'un projet de sous-amendement, proposé par le député de Swift Current-Maple Creek, appuyé par le député de Battle River. Dans ces circonstances, je crois comprendre qu'aucun avis n'est exigé.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je me suis absenté de la Chambre pendant un petit instant, mais je suis certain que Votre Honneur se rend compte qu'il s'agit ici d'une proposition d'amendement à un sous-amendement, ce qui, naturellement, n'est pas admissible.

L'hon. M. Lambert: Non, non! Voyons!

M. Peters: Vous n'êtes pas aussi simple que cela!—vous êtes ici depuis quelques années.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ne perdons pas trop de temps là-dessus. La motion qu'a présentée le député de Crowfoot n'est pas un amendement, c'est une motion. La proposition du président du Conseil privé est un amendement à cette motion. Ceci, par conséquent, est un sous-amendement et j'ose dire qu'il est très conforme aux dispositions de l'article 75(8) du Règlement. Je ne l'admets pas en substance mais nous devoner qu'il est conforme au Règlement de proposer un amendement et un sous-amendement à la motion présentée à l'étape du rapport, pourvu bien entendu, qu'ils s'y rapportent, et c'est le cas, je crois.

• (4.50 p.m.)

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je brièvement invoquer le Règlement et signaler que la proposition du ministre de l'Agriculture (M. Olson) n'a aucune substance, car nous venons de terminer les débats sur la réforme fiscale et nous savons tous qu'il y a eu une pléthore d'amendements, et d'amendements aux amendements.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le ministre de l'Agriculture (M. Olson) à invoqué le Règlement et la présidence est d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La Chambre est saisie d'une motion présentée par le député de Crowfoot et d'un amendement proposé par le président du Conseil privé. Nous devons maintenant considérer un amendement à un amendement présenté par le député de Swift Current-Maple Creek. La présidence estime le procédé en tous points conforme au Règlement. S'il y a d'autres observations à faire à propos d'autres points que celui-ci, qui me paraît clair, puis-je ajouter que je serai heureux de les entendre. Autrement, je vais mettre aux voix l'amendement du député de Swift Current-Maple Creek.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je n'approuve pas cet amendement bien qu'à mon avis il fasse la lumière sur la situation qui se présente. Je suis surpris que le ministre, à cette date tardive, se lance dans une attaque si violente . . .